

Au conseil communal de Crissier

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 46 / 2016-2021

- 1. Adoption de la requalification routière sur la rue de Cossonay et rue de Timonet – Accessibilité au PQ Les Uttins**
- 2. Adoption des emprises et rétrocession des terrains –
Décadastrations partielles et transferts aux domaines publics communal (DP 118) et cantonaux (DP 21 et DP32)
parallèlement au projet de requalification routière sur la rue de Cossonay et rue du Timonet- Accessibilité au PQ Les Uttins**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 46/2016-2021 s'est réunie une seule et unique fois dans la salle Chamberonne du bâtiment administratif de Chisaz le Mardi 14 mai 2019 à 19h30.

Elle était composée des membres suivants :

Messieurs	Roberto Francioli	CDC
	Patrick Martin	CDC
	José Scheidegger	CDC
	Rémi Schweizer	PS
	Michel Walter	PS (Président)

Les membres suivants sont « absents et non excusés » *(peut-être y a t'il eu incompréhension de certains !)*:

Messieurs	Marco Garofano	ROLC
	Damien Canart	ROLC

La Municipalité est représentée par M. le Syndic Stéphane Rezso, il était accompagné de M. J. Liaudet, chef de service de l'urbanisme, M. D. Villiger, adjoint ainsi que par M. A. Monticone, ingénieur en mobilité chez Transitec.

Nous les remercions pour leur disponibilité, leurs explications et leurs réponses aux diverses questions.

But du préavis

Comme stipulé en partie dans le titre, le présent préavis a pour but de demander à votre Conseil :

1. L'Adoption de la requalification routière sur la rue de Cossonay et rue de Timonet – Accessibilité au PQ Les Uttins
2. *D'adopter les réponses aux oppositions déposées dans le cadre des enquêtes publiques E95/18 – Emprises et cessions de terrain et E96/18 – Requalification routière sur la route de Cossonay et rue du Timonet
3. L'Adoption des emprises et rétrocession des terrains – Décadastrations partielles et transferts aux domaines publics communal (DP 118) et cantonaux (DP 21 et DP32) parallèlement au projet de requalification routière sur la rue de Cossonay et rue du Timonet- Accessibilité au PQ Les Uttins

* Ce point a fait l'objet d'un rajout suite à une remarque du Président de la Commission (par comparaison avec les conclusions du Préavis 45/2016-2021) et a fait l'objet d'un courrier supplémentaire de la Municipalité envoyé à tous les membres du Conseil Communal en date du 20 mai 2019.

Préambule

Monsieur Stéphane Rezso nous rappelle que cela fait déjà 7 ans que la commune planche sur la problématique des Uttins, et que dans le cas de ce quartier en particulier il fallait absolument mener en parallèle le Plan de Quartier et la requalification routière de tous les axes qui le bordent.

Il est à noter que le préavis 46, c'est à dire l'aménagement routier pourrait être accepté et se faire, même si le préavis 45 était refusé.

Le processus global comprenant les deux projets parallèles « Plan de Quartier » et « sa version routière », ont donné lieu lors des enquêtes publiques à 370 oppositions de riverains qui ont toutes été traitées de manière très transparente par la Municipalité dans le cadre des 16 séances de conciliation qui ont été organisées.

Ce préavis prévoit toutes les contraintes futures d'une passerelle « mobilité douce » à partir de l'arrêt de bus du Timonet, mais son étude et sa réalisation feront l'objet d'un autre préavis lors de la construction effective du Quartier des Uttins (idem passerelle lentillères-nord). Il faut noter que toutes les subventions CH et VD seraient acquises pour la construction de cette passerelle et que l'accès mobilité douce (piétonne et cycliste) au quartier en dépend largement.

.

Les 53 oppositions formulées concernent plus particulièrement la surcharge et les nuisances du trafic occasionné par le futur quartier et l'accès nord au nouveau quartier.

Elles concernent uniquement les thématiques relatives aux enquêtes publiques E95/18 et E96/18.

Elles ont toutes fait l'objet d'une réponse municipale circonstanciée. Ces oppositions groupées et individuelles ainsi que les réponses municipales correspondantes font l'objet du tableau figurant dans l'annexe de 59 pages du présent préavis et sont à valider par le Conseil Communal.

Présentation générale

Monsieur Jacques Liaudet nous commente la trame générale du préavis tel qu'il nous est proposé avec ses différents chapitres : situation, contexte, projet et ses contraintes, ainsi que la procédure et les enquêtes publiques.

Le préavis tel que présenté par la Municipalité est assez volumineux car la Loi Cantonale exige désormais que les Informations des Services Cantonaux (surtout SDT et DGMR) y figurent explicitement, c'est ainsi que l'analyse cantonale fait partie intégrante du préavis.

Au niveau du financement la répartition des coûts se fait en partenariat avec la DGMR et concernent essentiellement les deux catégories suivantes :

- Les surfaces cantonales financées par le Canton.
- Les améliorations dites communales financées par la commune

Il a aussi été tenu compte de deux demandes particulières émanant des TL pour le développement du réseau des TP :

- Une ligne de Bus marquée à la descente le long du Timonet pour le réseau régional (Ligne 54)
- Une ligne de Bus marquée à la montée le long de la route de Cossonay à l'approche du rond point du cimetière, pour le réseau régional (Ligne 32)

Sur les deux axes re-qualifiés des pistes cyclables sont prévues partout à l'exception de la descente sur le giratoire du cimetière qui pourra se faire par les voies prévues par le Plan de Quartier.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement les accès TIM (transport individuel motorisé) on peut dire que les 2/3 des habitants du quartier rentreront par les accès sud, et ne gêneront pas les accès actuels par la Crésentine.

Dans le Plan de Quartier actuel (Préavis 45) , des chemins de traverse sont prévus pour les riverains de Crésentine et au delà.

Les aménagements prévus le long de la route du Timonet auront un effet modérateur net par rapport à la situation actuelle, il n'est par contre pas opportun de réduire la vitesse sur ce tronçon car toute réduction à 50 Km/h ferait de cette route une route communale avec tous les frais d'entretien y afférant.

L'espace pour un trottoir le long de la voie montante du Timonet est prévu mais ne se réalisera pas dans l'immédiat. Il est précisé qu'il n'y a actuellement pas de projet d'urbanisation le long de cette voie montante.

Foncier

Le tableau des emprises sur les terrains privés nécessaires au projet sont présentés en page 9. Dans le cas où un accord est difficile à obtenir, il existe toujours la possibilité d'expropriation mais dans le cadre de ce projet un équilibre a toujours pu être trouvé et ça a toujours marché sans avoir à l'activer.

D'après la loi sur les AF (Améliorations Foncières), et en l'absence d'accord avec les propriétaires tout échange de terrain fait appel à une commission cantonale de taxation des terrains pour l'estimation de sa valeur. Cette commission intervient avec des critères bien déterminés s'appliquant à tous les propriétaires.

Des accords avec le propriétaire de la parcelle dont le terrain est empiété pour la construction du giratoire sont en voie de conclusion. Une autre emprise concernera vraisemblablement la construction de la passerelle côté Timonet.

Les cessions de terrain avec E. Frey se sont passées de manière très corrects en négociation directe avec la direction de Zurich.

Discussion générale autour du « Plan de Quartier des Uttins » remanié suite aux oppositions

De nombreuses séances de conciliation avec les opposants ont été organisées, et ont abouti à un remaniement assez fondamental du projet et de ces caractéristiques.

Suite aux multiples séances de conciliation, le projet a été considérablement remanié par la commune, la suppression d'un étage a fait passer l' IUS (Indice d'utilisation du sol) de 1.3 à 0.9, ce qui correspond au coefficient relevé pour d'autres quartier du bourg : 0.7-0.8 pour les Osches du Mur. Pour mémoire l'IUS des Lentillères est à 1.85, et le quartier Faible Densité de la Crésentine est à 0.6.

Le nombre d'appartements passe de 280 à 194, et le syndic nous assure qu'il veillera à ce que les niveaux initiaux de « loyers abordables » soit maintenu.

Un bon nombre d'oppositions a été levé suite à l'envoi par la Municipalité d'un courrier mentionnant explicitement dans le texte « sur la base du projet amendé par la Municipalité » je retire mon opposition.

Certaines revendications des opposants n'ont pas été satisfaites car trop contraignantes pour l'ensemble du projet :

- Toit à pans avec fait plutôt que toit plat avec attique (c'est à dire avec 20 % de surface en moins sur le dernier étage).
- Limite des constructions à 20m de la route de la Crésentine plutôt que 7m.

Discussions au sujet du présent préavis

Questions concernant les TL

Un des commissaires demande si il est prévu à l'avenir d'augmenter la fréquence de la ligne régionale 54 qui monte sur Cheseaux et dont un arrêt desservira aussi les quartiers existants et prévu avant le passage du pont de l'autoroute ?

La réponse est « Oui » mais à l'horizon 2022 – 2023.

Cette ligne sera également prolongée jusqu'au Grand-Mont et un arrêt sera ajouté pour desservir le nouveau quartier de villas « Smarthill ».

Une autre question concernait le positionnement côté droit de la route de la ligne de Bus montante vers le giratoire du cimetière en raison du trafic provenant du site du Closalet. Cette remarque pourrait être transmise au TL pour apprécier la justesse du choix effectué dans ce cas.

Accès mobilité douce

Un des commissaires fait remarquer que le concept de mobilité douce développé dans le cadre de ces aménagements ne tient pas si on ne construit pas la passerelle d'accès au quartier au niveau du rond-point du cimetière.

Problème de circulation de manière générale

Un des commissaires fait remarquer qu'il y a de toute façon déjà de gros problèmes de circulation, et si l'on prend l'ensemble des Quartiers en développement dans notre quartier, ceux-ci ne sont pas prêts de s'apaiser.

M. Alberto Monticone de la société Transitec répond que les problèmes pourront se résoudre à moyen et long terme par des comportements plus importants de transfert modal et la charge de trafic future sera vraisemblablement en diminution pour de multiples raisons :

- Forte amélioration de l'offre des transports publics avec déplacement rapide et en site propre (BHNS).
- Mobilité douce facilitée pour les piétons et les cyclistes.
- Multiplication des quartiers mixtes (habitants et habitant/emploi) permettant de limiter les déplacements de type pendulaire.

Ce même commissaire fait remarquer qu'il n'est toujours pas prévu de parking relais pour les pendulaires provenant par les routes de Cheseaux et de Mex.

Il est à signaler qu'au niveau cantonal, toute entreprise de plus de 500 employés est obligée de prévoir un plan de mobilité pour atténuer l'effet du transport individuel motorisé.

Estimation du coût de l'aménagement routier prévu pour la commune

Un autre commissaires fait remarquer que dans ce préavis, nul n'est fait mention du coût réel de ces aménagements routiers pour la commune, et de gros dépassements de budget sont toujours possibles.

Selon M. J. Liaudet un pré-chiffrage existe dans les deux cas, celui du Plan de Quartier et celui de l'aménagement routier.

Des dépassements sont possibles mais les avantages seront ressentis pour tous les usagers sur plus de 50 ans.

Et pour certains objets liés à ce plan de quartier, par exemple la passerelle comment va t'on répartir les coûts entre la commune et les promoteurs du quartier ?

Il est certain qu'il y aura une participation financière des promoteurs à la construction de la passerelle.

Démarches participatives en matière d'urbanisme

Qu'en est-il de l'évolution des démarches participatives en matière d'urbanisme à Crissier ? En effet la nouvelle Loi en matière d'aménagement du territoire (LAT) oblige la démarche participative dès que le projet dépasse une certaine importance, selon notre syndic, cela va vraisemblablement passer par des experts externes spécialisés dans ce type de démarche comme par exemple prochainement lors des mises à l'enquête pour le quartier « En Chise ».

Quel a été le rôle véritable de la Commission Communale d'Urbanisme (CCU) dans ce projet ?

- On a tenu compte de son avis
- Deux opposants se sont manifestés en son sein

Remarques exprimées lors du vote final

Un des commissaires demande la raison du choix des TL concernant la voie de BUS à droite et non à gauche, remontant la rue de Cossonay en direction du giratoire du cimetière.

Il ré-itére aussi sa remarque concernant l'augmentation générale du trafic dans l'Ouest Lausannois suite aux nombreuses constructions.

Un autre commissaire signale que pour lui :

- C'est un bon projet
- Mais Il n'existe pas de chiffres publiés
- La répartition Privés et Collectivités Publiques risquent d'être délicates

Pour un autre commissaire :

- Le préavis semble cohérent équilibré
- La clé de répartition citée ci-dessus sera effectivement délicate à définir
- Si le ré-aménagement routier se faisait sans la passerelle il s'opposerait au présent préavis

Conclusion de la commission

C'est à l'unanimité des membres présents, que la Commission vous propose
Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers
d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité

Crissier, le 31 mai 2019
Au nom de la commission
Le président-rapporteur
Michel Walter

Mini Glossaire :

SDT	: Service de Développement Territorial
DGMR	: Direction Générale de la Mobilité et des Routes
TP	: Transports Publics
TL	: Transports Lausannois
TIM	: Transports Individuels Motorisés